

On lit dans la Semaine religieuse de Paris :

Le 14 décembre 1914, S. Em. le cardinal archevêque de Paris avait adressé à Notre Saint-Père le Pape la supplique suivante :

Très Saint-Père,

Il existe dans mon diocèse plusieurs confréries dites du Cœur eucharistique de Jésus, affiliées à l'archiconfrérie établie par le Bref de S. S. Léon XIII, du 16 février 1903, dans l'église de Saint-Joachim, à Rome.

Chaque année, un triduum solennel est célébré en l'honneur du Cœur eucharistique de Jésus dans une des principales églises de Paris, avec un grand concours de fidèles et une grande édification.

Or, certaines décisions récentes, publiées au nom de la Sacrée Congrégation des Rites, ont jeté quelque inquiétude dans les âmes qui pratiquent cette dévotion.

J'ose donc prier Votre Sainteté de daigner, en réponse à la consultation ci-jointe, de faire connaître à ce sujet sa pensée, qui sera accueillie avec la plus filiale soumission.

Prosterné à vos pieds, Très Saint-Père, je prie Votre Sainteté d'agréer l'hommage de la vénération profonde avec laquelle je suis,

De Votre Sainteté,

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et fils,

✠ LEON-ADOLPHE, card. AMETTE. arch. de Paris.

*
**

En réponse à sa supplique, Son Eminence a reçu cette lettre du cardinal secrétaire du Saint-Office :

SACREE CONGREGATION
DU SAINT-OFFICE

Rome, 13 avril 1915.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

Pour lever tous les doutes et les inquiétudes qui se sont produits parmi les fidèles, après la publication des décrets de la